

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 6 juin 2014

**Rapporteur :
Madame Corine NICOLAS**

N° 8 DDU 14.4

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 17/06/2014
- la transmission au contrôle de légalité le : 16/06/2014 (accusé de réception du 16/06/2014)

Acte original consultable au service des assemblées

Hôtel de Ville et d'agglomération

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

**Cession par la société Cagel
chemin de Keromen**

La société CAGEL cède à la ville de Quimper la parcelle HI 267, dans le cadre d'un alignement prévu à l'article 8 de l'arrêté de lotissement délivré au profit de cette société, afin de permettre l'élargissement du chemin de Keromen.

Conformément à l'avis de France Domaine, un accord est intervenu au prix de 50,00 euros le m², pour une surface de 97 m². Les frais relatifs à ce transfert de propriété seront supportés par la ville de Quimper.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1- d'autoriser monsieur le maire à signer les actes à intervenir ;

2- d'imputer les dépenses correspondantes au budget en cours

Le maire,

Ludovic JOLIVET